

COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES

du

MERCREDI 17 NOVEMBRE 2010

Matin

COMMISSIE VOOR DE BUITENLANDSE BETREKKINGEN

van

WOENSDAG 17 NOVEMBER 2010

Voormiddag

La séance est ouverte à 10.08 heures et présidée par M. François-Xavier de Donnea.
De vergadering wordt geopend om 10.08 uur en voorgezeten door de heer François-Xavier de Donnea.

Le **président**: Monsieur le ministre, chers collègues, je propose de commencer les travaux.

Ik stel voor met onze werkzaamheden te beginnen.

Mme Genot n'est pas présente pour poser sa question n° 688.

Ook mevrouw Brems is niet aanwezig om haar vraag nr. 177 te stellen. De heer Brotcorne is wel aanwezig om zijn vraag nr. 566 te stellen.

01 Samengevoegde vragen van

- mevrouw Eva Brems aan de minister van Ontwikkelingssamenwerking over "de aandacht voor de mensenrechten en de strijd tegen straffeloosheid in het kader van zijn recente bezoek aan Rwanda" (nr. 177)

- de heer Christian Brotcorne aan de minister van Ontwikkelingssamenwerking over "de Rwandese wetten met betrekking tot 'génocidaire ideologie' en 'sektarisme'" (nr. 566)

01 Questions jointes de

- Mme Eva Brems au ministre de la Coopération au développement sur "les questions des droits de l'homme et de la lutte contre l'impunité dans le cadre de sa récente visite au Rwanda" (n° 177)

- M. Christian Brotcorne au ministre de la Coopération au développement sur "les lois rwandaises sur l' 'idéologie du génocide' et le 'sectarisme'" (n° 566)

01.01 **Christian Brotcorne** (cdH): Monsieur le ministre, vous vous êtes rendu au Rwanda en compagnie du commissaire européen au Développement. Nous savons que des progrès substantiels sont enregistrés quant à la possibilité d'atteindre les Objectifs du Millénaire. Néanmoins, plusieurs sujets de préoccupation subsistent. Et vous n'ignorez pas qu'Amnesty International a récemment publié un rapport intitulé "*Il est plus prudent de garder le silence. Les conséquences effrayantes des lois rwandaises sur l' 'idéologie du génocide' et le 'sectarisme'*".

Si le Rwanda souhaite à juste titre lutter contre une idéologie qui a mené au génocide de quelque 800 000 Rwandais, il ne faudrait pas que cette loi soit détournée de son objectif et devienne le prétexte d'atteintes aux droits de l'homme, que ce soit pour discréditer des opposants ou porter atteinte à la liberté d'expression. Je sais que le régime de Kigali est particulièrement chatouilleux sur ce point. La Belgique est un partenaire important du Rwanda, et il est nécessaire qu'un dialogue constructif s'établisse, y compris sur des sujets considérés comme sensibles par les autorités rwandaises.

Le magazine *Le Vif* du 8 octobre dernier a rapporté que vous aviez indiqué que "le prochain programme indicatif de coopération veillera à rappeler et à appuyer l'importance de la démocratie et de la gouvernance pour le développement du Rwanda". De façon plus précise, j'aimerais savoir si la question des droits de l'homme a été abordée lors de vos entretiens avec les autorités rwandaises. Je pense notamment à ces lois sur l'idéologie du génocide et le sectarisme. En outre, ne jugez-vous pas important d'encourager le gouvernement rwandais à réviser ces lois et à veiller à ce que ces textes soient rédigés de façon plus claire et précise?

01.02 Charles Michel, ministre: Monsieur le président, chers collègues, les questions de gouvernance démocratique et de droits de l'homme font partie, comme vous le savez, du dialogue politique régulier que nous entretenons avec l'ensemble des pays partenaires, y compris les autorités du Rwanda, notamment – mais pas seulement – dans le cadre des dialogues, article 8, de l'Accord de Cotonou.

J'ai eu l'occasion de soulever ces questions lors de mon entrevue avec le ministre des Finances du Rwanda, M. John Rwangombwa, le 29 septembre dernier, à l'occasion de cette mission conjointe avec le commissaire européen Piebalgs. J'ai également eu l'occasion d'y faire référence, lors de mon allocution à l'hôtel des Mille Collines à Kigali, en présence de l'ensemble de la communauté diplomatique et des autorités rwandaises. J'ai rappelé clairement, de manière expresse, que notre pays prêtait une grande attention aux questions de gouvernance, comme élément constitutif du développement économique et social et que si le Rwanda avait enregistré des avancées significatives pour la gouvernance économique, des progrès similaires étaient indispensables dans le domaine de la gouvernance démocratique.

J'ai également pris connaissance du rapport d'Amnesty International sur l'idéologie du génocide et le sectarisme. Amnesty dénonce le fait que la législation rwandaise sur l'idéologie du génocide et le divisionnisme est trop vague et est utilisée de manière abusive pour réprimer l'opposition, les activistes des droits de l'homme et des journalistes critiques à l'encontre des autorités de Kigali. Je suis en effet d'avis que les lois sur l'idéologie du génocide et du sectarisme sont, dans leur format actuel, trop vagues et qu'elles devraient être plus clairement définies, afin de réduire la marge d'appréciation lors de leur application.

Je comprends que les autorités de Kigali aient l'intention de réviser la législation sur l'idéologie génocidaire. La Belgique les y encourage et offrira son soutien, si nécessaire, pour cet exercice. J'ajoute, s'agissant du programme de coopération au développement avec le Rwanda, que celui-ci se clôture au mois de décembre de cette année, qu'un nouveau programme de coopération au développement devra être défini pour les quatre prochaines années. Il appartiendra au prochain gouvernement de mettre en place cet exercice. J'attire l'attention – et c'était le sens de ma déclaration – sur le fait que, pour des pays tels que la RDC ou le Burundi, j'avais pris l'initiative, dans les programmes de coopération au développement, de prévoir des tranches financières incitatives, directement liées aux progrès enregistrés et susceptibles d'être objectivés et vérifiés en matière de situation des droits de l'homme, de gouvernance économique et de gouvernance démocratique.

01.03 Christian Brotcorne (cdH): Je remercie M. le ministre pour sa réponse complète. Je n'ai rien à ajouter. J'ai pris acte des intentions plus que positives qu'il y exprime.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

02 Vraag van de heer Peter Luykx aan de minister van Ontwikkelingssamenwerking over "de omzendbrief van 1 juli 2010 over de fiscale vrijstelling van bepaalde giften" (nr. 224)

02 Question de M. Peter Luykx au ministre de la Coopération au développement sur "la circulaire du 1^{er} juillet 2010 relative à l'exonération fiscale de certains dons" (n° 224)

02.01 Peter Luykx (N-VA): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, in uw omzendbrief van 1 juli 2010 heb ik gelezen dat het departement Buitenlandse Zaken en Ontwikkelingssamenwerking de procedure en de algemene en specifieke criteria preciseert waaraan humanitaire organisaties moeten voldoen bij het indienen van een dossier met het oog op de erkenning van de fiscale vrijstelling.

Onder artikel 8 wordt een specifiek criterium genoemd waaraan een instelling moet voldoen, en ik citeer: "Het budget dat jaarlijks aan activiteiten in ontwikkelingslanden of aan sensibilisatie en/of ontwikkelingseducatie moet worden besteed, moet minimaal 50 000 euro bedragen."

De initiatieven van de vierde pijler vormen in het landschap een waardevolle aanvulling van de structurele en duurzame ontwikkeling in regio's die natuurlijk alle humanitaire hulp kunnen gebruiken. Veel organisaties behoren tot de vierde pijler en zullen wellicht, door de criteria opgenomen in de omzendbrief, hun erkenning en de daarbij horende gunstmaatregel verliezen.

Ten eerste, om welke redenen werd een minimaal jaarlijks budget van 50 000 euro opgelegd?

Ten tweede, werd hierover overleg gepleegd met de Vlaamse regering, de ngo's en de hulporganisaties van

de vierde pijler?

Ten derde, wat is de reden dat er geen overgangperiode is ingebouwd? Hoe motiveert men dat? Dat vind ik immers heel belangrijk.

Ten vierde, op welke wijze werd de inhoud van de omzendbrief kenbaar gemaakt aan de betrokken hulporganisaties, met uitzondering van de publicatie van de brief op de webstek van het departement Ontwikkelingssamenwerking?

Ten vijfde, acht u het mogelijk de omzendbrief te herzien om naar een versoepeling te gaan, zodat de organisaties in casu het jaarlijks budget van 50 000 euro niet noodzakelijk moeten realiseren?

02.02 Minister **Charles Michel**: Mijnheer de voorzitter, geachte collega's, de toekenning van belastingvrijstelling op het gebied van ontwikkelingssamenwerking ressorteert onder de minister van Financiën en de minister van Ontwikkelingssamenwerking. Mijn departement ontvangt sinds een aantal jaren alsmäär meer verzoeken om toekenning van belastingvrijstelling van kleine tot zeer kleine organisaties. De minister van Ontwikkelingssamenwerking evalueert per dossier de kwaliteit, het nut en de ontwikkelingsrelevantie van de activiteiten van de organisaties, alsmede de leefbaarheid van deze organisaties. Met het oog op de nodige transparantie zijn deze evaluatiecriteria het voorwerp van een instructie of omzendbrief.

De ervaring van de laatste jaren heeft aangetoond dat het zeer moeilijk is om deze criteria op correcte wijze te beoordelen wanneer het zeer kleine verenigingen betreft. Daarom werd per 1 juli jongstleden een minimumbedrag ingesteld zodat de diensten van mijn departement kunnen beoordelen of de resultaten van de organisatie in kwestie relevant en duurzaam zijn vanuit het oogpunt van ontwikkelingssamenwerking.

De administraties en de juridische diensten van beide federale overheidsdiensten waren betrokken bij de opstelling van de nieuwe omzendbrief. Het lijkt niet nodig een overgangperiode in te stellen omdat de nieuwe criteria nog niet werden gehanteerd voor verenigingen die hun verzoeken in 2009 en voor einde juni 2010 indienden. Zij zijn reeds in het bezit van een erkenning. Deze wordt bij een eerste verzoek toegestaan voor een periode van twee jaar en bij de daarop volgende verzoeken voor een periode van zes jaar. De organisaties in kwestie hebben dus nog de tijd om zich in orde te stellen overeenkomstig de nieuwe omzendbrief. Net zoals voorheen is de nieuwe omzendbrief ook terug te vinden op de site van de FOD Buitenlandse Zaken, die voor alle verenigingen toegankelijk is.

Ik ben niet van mening dat deze omzendbrief moet worden herzien en versoepeld, aangezien mijn departement op correcte wijze moet kunnen oordelen over de inhoud van de samenwerkingsacties die deze verenigingen op touw zetten en aangezien mijn departement er naar streeft dat de organisaties hun activiteiten ten gunste van de partnerlanden in het Zuiden op een professionele wijze organiseren. Daarbij mag niet uit het oog worden verloren dat het voorgestelde minimumbedrag van 50 000 euro al zeer laag is. Als organisaties er niet in slagen dit minimumbedrag te halen, ben ik van mening dat het beter is dat zij hun onderlinge samenwerking verder uitbouwen zodat zij de kwaliteit van acties op het vlak van ontwikkelingssamenwerking kunnen verbeteren.

02.03 **Peter Luykx** (N-VA): Mijnheer de minister, ik dank u voor uw antwoord.

Ik begrijp dat uitstel toch mogelijk is na indiening van een aanvraag, dat er een overgang mogelijk is. Dat is niet voorzien in de brief, maar wel in de procedure van een erkenningsaanvraag. Dat is goed om weten, maar desondanks vind ik dat aan een dergelijke maatregel, los van de procedure van een erkenningsaanvraag, volgens goed bestuur een minimale overgangperiode moet worden toegewezen.

Wat de vierde pijlerorganisaties betreft, waren er volgens studies van de Katholieke Universiteit Leuven in 2006 ongeveer 75 verenigingen actief. U zegt dat er steeds meer bijkomen. Dat betekent ook dat dit een wezenlijk onderdeel is van de sector en dat er daaraan behoefte is.

U zegt dat 50 000 euro niet veel is. Uit contacten met verschillende van die organisaties blijkt dat dit wel heel veel is. Er gaan daarmee twee problemen gepaard. Ten eerste, het is sowieso een probleem om jaarlijks minimaal die 50 000 euro te besteden, maar sommige van die verenigingen willen hun budgetten twee, drie, vier of vijf jaar sparen voor het opbouwen van een project. Wanneer zij die 50 000 euro niet jaarlijks realiseren, verliezen zij hun erkenning. Zij vinden dat zij op langere termijn moeten worden beoordeeld en

dat die 50 000 euro ook een gemiddelde zou kunnen zijn van drie, vier of vijf jaar, in overleg met de sector, waarbij men het ene jaar alles in kas houdt en het volgende jaar voluit gaat voor een nieuw project.

Een tweede probleem met betrekking tot die 50 000 euro, is het volgende. Meestal zijn het kleine lowcostorganisaties die nu contradictorisch worden aangespoord om een zwaardere structuur aan te nemen. In plaats van bijvoorbeeld heel veel met vrijwilligers te werken en kleine inspanningen te leveren, moeten zij nu meer structurele kosten maken, wat toch niet de bedoeling kan zijn.

Ik denk dat er hieromtrent nuances mogelijk zijn. Het is volgens mij toch nuttig om overleg te plegen met de sector en na te gaan of een versoepeling mogelijk is. Ik denk niet dat deze maatregel het gewenste effect heeft en niet zorgt voor een kwalitatieve verbetering van de organisaties.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

03 Question de Mme Zoé Genot au secrétaire d'État aux Affaires européennes, adjoint au ministre des Affaires étrangères, sur "les attitudes discriminatoires, antisémites et homophobes répétées en Pologne" (n° 688)

03 Vraag van mevrouw Zoé Genot aan de staatssecretaris voor Europese Zaken, toegevoegd aan de minister van Buitenlandse Zaken, over "de aanhoudende discriminatie en herhaalde uitingen van antisemitisme en homofobie in Polen" (nr. 688)

03.01 Zoé Genot (Ecolo-Groen!): Monsieur le président, l'Association Européenne pour la Défense des Droits de l'Homme (AEDH) a publié dernièrement un communiqué épinglant, entre autres, une déclaration récente de la ministre polonaise pour l'Égalité de traitement. Celle-ci a affirmé qu'il était justifié que des écoles catholiques renvoient des professeurs homosexuels sur le seul fait de leur orientation sexuelle, cautionnant ainsi des pratiques discriminatoires en fonction de l'orientation sexuelle. Il n'y aurait eu aucune condamnation de cette déclaration par les plus hautes autorités de l'État polonais.

Outre cet événement, les autorités polonaises ont fermé les yeux sur des actes de discrimination ou sur des déclarations xénophobes. La police polonaise a, par exemple, décidé de clore une enquête sur des inscriptions antisémites inquiétantes. De plus, en 2010, la Pologne a été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme pour discrimination commise par une municipalité polonaise à l'encontre d'une personne homosexuelle. On a souvent eu l'occasion de discuter de ce dossier au sein de cette commission.

Quelle est l'action de la présidence belge face à ces attitudes discriminatoires répétées en Pologne? C'est la question que j'avais adressée à M. Chastel, secrétaire d'État aux Affaires européennes, mais je suis certaine qu'il vous a rédigé une excellente réponse.

Le **président**: Je pense qu'il est dignement représenté!

03.02 Charles Michel, ministre: Monsieur le président, chère collègue, le gouvernement du premier ministre Tusk a condamné ce genre d'attitudes discriminatoires qui demeurent localisées et d'un impact limité.

Nous notons que les discriminations en Pologne sont en recul et que le gouvernement déploie des efforts notables en faveur de plus de tolérance. La Pologne a ainsi soutenu, fin mars 2010, l'adoption par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe de la recommandation sur les mesures visant à combattre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, un instrument pour le moment unique sur le plan international. Il serait malvenu, nous semble-t-il, de pointer un doigt réprobateur en direction du gouvernement polonais, a fortiori en qualité de président de l'Union européenne, un rôle qui implique de la part de notre pays une forme de retenue à l'égard des autres États membres.

Au niveau de l'Union européenne, la directive européenne du 27 novembre 2000 vise à abolir la discrimination entre les personnes de l'Union européenne, notamment sur la base de leur orientation sexuelle en matière d'accès à un emploi ou à une profession, en matière de promotion, de formation professionnelle, de conditions d'emploi et de travail et d'affiliation à certains organismes. Si un manquement quant à l'application de cette directive européenne est constaté dans un État membre, c'est à la Commission d'intervenir dans son rôle de gardienne des traités.

J'attire également votre attention sur le fait qu'en vertu de la directive en question, il existe dans chaque État membre de l'Union, ainsi qu'à l'échelon européen, des mécanismes de plaintes, que tout citoyen victime de discrimination peut utiliser.

De son côté, la présidence œuvre, elle aussi, en faveur de la lutte contre la discrimination et essaie actuellement d'enranger au sein du Conseil des avancées quant à la proposition de directive relative à la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement entre les personnes, sans distinction de conviction, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle.

Enfin, je vous informe que la présidence belge a organisé à Bruxelles, entre le 14 et le 16 novembre, un sommet consacré à l'égalité et à la diversité dans l'emploi, qui était présidé par la ministre de l'Égalité des chances, Mme Joëlle Milquet.

03.03 Zoé Genot (Ecolo-Groen!): Il est clair que la Commission est la gardienne des traités, que des points de contact existent pour porter plainte dans chaque État mais il est de la responsabilité de tous les États, devant des dossiers difficiles, de souligner les progrès mais aussi les difficultés qui restent, particulièrement sur des terrains sensibles comme ceux-ci. L'AEDH est habituée à faire preuve de mesure. Pour qu'elle se soit permis de faire le point sur cette question, il fallait qu'elle considère que pas mal de choses laissent encore à désirer sur le terrain.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

04 Question de M. Christian Brotcorne au ministre de la Coopération au développement sur "le rapport de l'évaluateur spécial de la coopération au développement 2010" (n° 433)

04 Vraag van de heer Christian Brotcorne aan de minister van Ontwikkelingssamenwerking over "het verslag over 2010 van de bijzondere evaluator van de ontwikkelingssamenwerking" (nr. 433)

04.01 Christian Brotcorne (cdH): Monsieur le ministre, le rapport de l'évaluateur spécial de la Coopération au développement 2010 est récemment sorti. Il a été présenté en commission le 21 octobre dernier.

Un des fondements d'une coopération au développement réussie est l'appropriation de l'aide par le pays partenaire. C'est d'ailleurs un des points importants de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Le développement est un phénomène global avec d'innombrables paramètres à prendre en considération. C'est pourquoi la Déclaration de Paris recommande le renforcement des stratégies nationales de développement des pays partenaires et des cadres opérationnels correspondants (plans, budgets et cadres d'évaluation des performances par exemple) et que l'aide au développement s'intègre dans ce plan.

À propos de l'examen particulier de la situation au Niger, le rapport d'évaluation indique la nécessité pour les projets de coopération au développement de correspondre aux vraies attentes des partenaires, ce qui semble l'évidence. Nous sommes même quelque peu étonnés de trouver cette mention dans un rapport. Cela sous-tendrait-il que ce n'est pas toujours le cas? Le rapport souligne, en effet, que ces attentes ne sont pas forcément inscrites dans la stratégie d'allègement de la pauvreté du pays concerné, cette stratégie étant le plus souvent rédigée sous les auspices de la Banque mondiale. C'est un vrai problème, car les priorités de cette dernière et les vraies attentes des partenaires peuvent être de nature radicalement différente.

Dans quelle mesure les "vraies attentes" d'un pays ne sont-elles pas en contradiction avec la stratégie d'allègement de la pauvreté? N'y a-t-il pas un risque que toute aide au développement soit vaine, car soit elle ne correspond pas aux vraies attentes, soit elle se déroule isolément, sans lien avec d'autres projets, et dans ce cas, aucune synergie n'est créée? Nos "programmes indicatifs de coopération" correspondent-ils aux "vraies attentes" de nos partenaires? Si tel n'est pas le cas, comme semble l'indiquer cette évaluation, quelles mesures la Coopération belge prendra-t-elle pour éviter de tels dilemmes? Comment envisagez-vous de répondre à ce type d'observation?

04.02 Charles Michel, ministre: Cher collègue, de nouvelles instructions ont été introduites en 2008 pour la préparation des programmes indicatifs de coopération. Ces instructions entraînent un certain nombre de modifications substantielles pour ce qui concerne la mise en œuvre de ces programmes. Nous avons voulu renforcer la phase de préparation du programme indicatif. Ainsi, la phase de préparation d'un nouveau pic se déroulera-t-elle, dorénavant, sur une période de neuf à douze mois ce, afin de permettre à l'ambassade de

faire des analyses plus détaillées des besoins et des politiques sectorielles dans le pays partenaire. C'est déjà une réalité dans la plupart des programmes de coopération au développement, puisque l'essentiel de ces programmes a été renouvelé depuis 2008.

Tout au début du processus, la Coopération technique belge fait une appréciation de tous les projets en cours. Quels ont été les résultats? Quels projets offrent des opportunités pour continuer, voire étendre, les activités? Quelles ont été les difficultés éventuelles dans l'exécution de certains projets et comment y remédier à l'avenir?

Par la suite, les analyses à mener par les ambassades portent sur l'appréciation de la politique nationale de réduction de la pauvreté. La volonté est bien de s'inscrire dans la politique nationale de réduction de la pauvreté. Une analyse de la division du travail entre les bailleurs de fonds est également réalisée. Une analyse des risques fiduciaires dans la gestion de l'aide, une étude spécifique sur la position de la femme et les effets du changement climatique dans le cadre du développement du pays sont également pris en considération. Selon les pays et selon les circonstances, d'autres études spécifiques peuvent également être envisagées.

J'ajoute que j'ai décidé que, dans la phase de préparation des programmes de coopération au développement, il était judicieux d'associer par une consultation les ONG belges présentes dans le pays.

Sur base de ces analyses, l'ambassade propose un choix de secteurs ou de sous-secteurs et une enveloppe budgétaire. Après décision ministérielle sur ces deux variables, et en concertation avec les autorités politiques des pays partenaires, la deuxième phase de la préparation commence. Cette phase permet d'identifier, dans les secteurs retenus, les interventions les plus stratégiques pour la coopération belge.

Ce processus de préparation, modifié pour renforcer la phase de préparation, a pour objet de viser un meilleur choix des activités pour mieux les aligner sur les besoins réels des pays partenaires et surtout pour raccourcir la phase d'exécution proprement dite parce que la préparation aura été davantage approfondie.

Très récemment, l'OCDE, dans son évaluation de la politique belge de coopération au développement, a souligné les progrès spectaculaires enregistrés depuis les quatre dernières années.

04.03 Christian Brotcorne (cdH): Monsieur le ministre, je vous remercie de votre réponse. À la fin, c'était presque un plaidoyer pour votre politique! Tant mieux pour vous si vous avez tiré cet argument d'un document de l'OCDE.

Je me réjouis du fait que vous insistiez sur le renforcement de la préparation en y associant les ONG belges présentes à l'étranger. C'est une des leçons que nous pouvons tirer du rapport d'évaluation. Il faut donc s'inscrire dans cette orientation, ce que vous nous dites vouloir faire. J'en prends acte.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

05 Vraag van de heer Dirk Van der Maelen aan de minister van Ontwikkelingssamenwerking over "de informele vergadering van de ministers van Ontwikkelingssamenwerking van 21 en 22 oktober 2010" (nrs. 478 en 615)

05 Question de M. Dirk Van der Maelen au ministre de la Coopération au développement sur "la réunion informelle des ministres de la Coopération au développement des 21 et 22 octobre 2010" (n°s 478 et 615)

05.01 Dirk Van der Maelen (sp.a): Mijnheer de minister, op 21 en 22 oktober bent u met uw collega's van Ontwikkelingssamenwerking in een informele vergadering samengekomen in Brussel. De agenda bevatte een aantal punten, onder meer de economische partnerschapsakkoorden. De onderhandelingen daaromtrent zitten zoals wij allen weten muurvast. Na acht jaar is er nog altijd maar één volledige EPA gesloten, namelijk met de Caraïben. Ik heb via de pers vernomen dat ook Europees commissaris voor Handel Karel De Gucht de vergadering zou bijwonen en tekst en uitleg zou geven over de stand van zaken en de toekomstperspectieven met betrekking tot de EPA's.

Graag had ik van de minister vernomen welke toekomstperspectieven er geschetst werden. Zijn er eventuele voorkeuren voorgesteld door de Europese Commissaris?

Ten tweede, ik weet dat er op een informele vergadering geen formele beslissingen worden genomen. Was er echter sprake van een aantal conclusies of een consensus over hoe het verder moet met de onderhandelingen?

Ten derde, heeft ons land een bijdrage geleverd aan dit debat? Zo ja, welk standpunt of welke visie werd door u naar voren gebracht omtrent de toekomst van de EPA-onderhandelingen?

05.02 Minister **Charles Michel**: U stelde twee vragen over de informele Raad Ontwikkelingssamenwerking die door België in oktober werd georganiseerd. Wat de discussie over innovatieve financiering betreft stelde u vier vragen.

Wat uw eerste vraag betreft, in het debat kwamen een groot aantal vormen van innovatieve financiering aan bod, gaande van het belasten van financiële transacties, het verhandelen van emissierechten en garanties op leningen tot mengvormen van leningen en giften en loterijen enzovoort.

Uw tweede vraag was wat precies hieromtrent zou worden voorgelegd op de formele bijeenkomst in november. Ik geef u twee elementen. Er was een brede consensus in de richting van een akkoord over het beginsel van de innovatieve financiering. Ik zeg niet dat er unanimiteit was, wel een brede meerderheid. De Hoge Vertegenwoordiger Catherine Ashton heeft zich echter nog niet uitgesproken over de opvolging van dit dossier op de formele Raad Buitenlandse Zaken.

De uitspraken van Europees commissaris Semeta kwamen als zodanig niet ter sprake tijdens het debat op de informele Raad maar het zal het geachte lid bekend zijn dat de Commissie in haar recente mededeling over het belasten van de financiële sector het standpunt verdedigt dat een financiële transactietaks best wordt toegepast op het globaal niveau.

Ik heb ervoor gepleit om de piste van de internationale taks op wisseltransacties ernstig te bekijken in overleg met de Ecofin-ministers. In dit verband heb ik verwezen naar de recentste studie van het expertenpanel van de werkgroep Internationale Financiële Transacties voor Ontwikkeling in het kader van de Leading Group on Innovative Financing for Development.

Uit deze studie blijkt de technische en financiële haalbaarheid van een dergelijk mechanisme op globaal niveau of tenminste op het niveau van de vier belangrijkste munten, dollar, euro, yen en pond.

Het komt er nu vooral op neer de nodige politieke wil aan de dag te leggen.

De tweede vraag ging over de EPA's. Welke toekomstperspectieven werden op de informele Raad geschetst en werden eventuele voorkeuren door de Europese commissaris voorgesteld?

De toekomstperspectieven die de commissarissen Piebalgs en De Gucht voorstellen zijn de volgende. Ten eerste de noodzaak van een tijdschema om de onderhandeling af te ronden. Ten tweede, de noodzaak om juridische zekerheid te garanderen met betrekking tot de markttoegang, teneinde een faire behandeling van alle ACP-landen en rechtszekerheid voor investeerders te garanderen. Ten derde, het aanvallen van akkoorden met een laag ambitieniveau, daar waar de ACP-landen vragende partij zijn. Ten vierde, het ontwikkelen van de gezamenlijke boodschap dat handel een noodzakelijke hefboom voor ontwikkeling is.

Was er sprake van een aantal conclusies of een consensus over hoe het met de onderhandelingen verder moet? De lidstaten gingen over het algemeen akkoord met de analyse en de voorstellen van de commissarissen. De Commissie zal nu werken aan een realistisch en redelijk tijdschema voor de afronding van de EPA-processen waar mogelijk en hoopt nog steeds op het afronden van de SADC EPA tegen het einde van dit jaar.

De lidstaten benadrukten verder de nood aan meer flexibiliteit binnen de grenzen van de WTO-regels en het belang van het herstellen van het wederzijds vertrouwen en het verbeteren van de communicatie met de ACP-landen en meer capaciteitsopbouw door middel van aid for trade.

Heeft ons land een bijdrage aan het debat geleverd? De voorbije jaren heeft ons land steeds de visie vertolkt dat handel een fundamenteel onderdeel van een effectieve ontwikkelingsstrategie is. In dit kader heeft België gepleit voor ontwikkelingsvriendelijke EPA's die de regionale integratie van ACP-landen

ondersteunen.

Vanuit de gedachte dat EPA's geen klassieke vrijhandelsakkoorden zijn, maar garant moeten staan voor ontwikkeling, heeft België er bij de Commissie op aangedrongen om de uitzondering die in WTO-verband zijn toegestaan zo soepel mogelijk te interpreteren, daarbij maximaal rekening houdend met de bezorgdheden van onze ACP-partners.

België heeft bij Hoge vertegenwoordiger Ashton aangedrongen dat dit dossier ook op de agenda van de Informele Raad Ontwikkelingssamenwerking behouden bleef. Dat was het geval.

05.03 Dirk Van der Maelen (sp.a): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, ik dank u voor het antwoord.

Op beide domeinen zullen wij zijn activiteiten tijdens de duur van de regering van lopende zaken met veel aandacht blijven volgen.

L'incident est clos.
Het incident is gesloten.

06 Question de M. Christian Brotcorne au ministre de la Coopération au développement sur "l'indice de la faim alarmant en RDC" (n° 561)

06 Vraag van de heer Christian Brotcorne aan de minister van Ontwikkelingssamenwerking over "de alarmerende score van de DRC op de Wereldhongerindex" (nr. 561)

06.01 Christian Brotcorne (cdH): Monsieur le président, monsieur le ministre, j'ai été choqué à la lecture d'un article paru dans *La Libre Belgique* en octobre dernier; il relayait l'étude de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires.

L'Institut publie chaque année l'indice de la faim dans le monde. On apprend qu'elle atteint des niveaux "alarmants" dans 25 pays, dont 4 sont "extrêmement préoccupants". Or, en tête de ces derniers, vient le Congo-Kinshasa, dont l'indice dépasse 40, selon un collectif d'ONG belges et congolaises, suivi du Burundi, du Tchad et de l'Erythrée qui dépassent 30. L'indice est calculé sur base de la proportion de population sous-alimentée, l'insuffisance pondérale infantile et le taux de mortalité infantile.

Le Congo est le pays qui a subi cette année la plus forte détérioration de cet indice. Un seul chiffre peut servir à illustrer cette problématique: selon la FAO (agence de l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture), jusqu'à 44 millions de Congolais (sur un total de 55 millions recensés) souffrent de malnutrition ou de sous-nutrition.

Si le petit Burundi doit faire face à une raréfaction des champs en raison de l'accroissement de la population rurale, si le Tchad et l'Erythrée doivent se battre contre l'aridité, comment peut-on mourir de faim dans un pays vaste et normalement fertile comme le Congo, dont seules 10 % des terres arables sont cultivées? Cette information est publiée également dans *La Libre Belgique*.

Dans le cadre d'un colloque organisé à la faculté de Gembloux, on apprend notamment qu'"au Congo, la faim résulte essentiellement de la mauvaise gouvernance". Plusieurs appels sont lancés en faveur "d'un changement urgent de la politique de Kinshasa" en la matière. Au-delà de cette mauvaise gouvernance, est mise en cause "l'administration congolaise 'faible et prédatrice' vis-à-vis du paysan".

Quand on sait le potentiel agricole de la RDC, une telle situation est inadmissible.

J'aimerais donc connaître, monsieur le ministre, vos positions par rapport à cette situation.

Suite à ce rapport, un dialogue particulier a-t-il été noué entre la Belgique et les autorités congolaises?

La relative mauvaise gouvernance mise en exergue par ce rapport a-t-elle ou aura-t-elle un impact sur notre coopération au développement, qui a l'agriculture parmi ses priorités?

S'il n'y a pas de changement de la politique des autorités congolaises en la matière, la Belgique entreprendra-t-elle des démarches spécifiques? Si oui, lesquelles? En effet, une telle situation ne peut être

tolérée.

06.02 Charles Michel, ministre: Monsieur le président, monsieur Brotcorne, comme vous, nous avons pris connaissance et nous nous inquiétons du rapport de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires qui a constaté les manquements que vous avez évoqués. Vous avez mentionné également les trois critères ou les trois indicateurs à partir desquels est calculé cet indice de la faim dans le monde.

Comme vous le savez, le nouveau programme de coopération avec le Congo pour la période 2010-2013 se concentre sur trois secteurs: l'agriculture, les pistes et les bacs et l'éducation. Deux de ces secteurs ont d'ailleurs eu droit à une enveloppe significative: 63,5 millions d'euros pour l'agriculture, 89 millions d'euros pour les pistes et bacs. Ces derniers sont directement liés au secteur agricole puisqu'il s'agit de désenclaver des zones rurales, de permettre un accès aux produits alimentaires et leur circulation. Cela touche donc directement la sécurité alimentaire.

La bonne gouvernance et le renforcement des capacités des institutions de l'État est au centre de ce programme de coopération. La combinaison d'une concentration géographique pertinente et d'appuis sélectifs à la gouvernance et le renforcement des capacités dans le cadre de ces programmes sectoriels doivent permettre de développer la sécurité et même la souveraineté alimentaire. Sur ce point, la Belgique entretient un dialogue politique permanent avec la RDC.

Il est certain que des années de conflit et l'effondrement de l'État ont fait du renforcement de l'État de la gouvernance un des plus grands défis des prochains mois et des prochaines années, dans la perspective de la reconstruction de la RDC. Cette dimension institutionnelle en lien étroit avec la gouvernance est au cœur du dialogue politique que nous poursuivons avec la RDC.

Enfin, comme je l'ai dit en réponse à une question précédente, nous avons développé dans ce programme avec le Congo un mécanisme de bonus dès lors que des objectifs étaient atteints en matière de gouvernance. Je voulais les rappeler ici: il s'agit du bon déroulement avant fin 2011 du processus électoral, de la volonté d'améliorer substantiellement le classement de la RDC dans le rapport *Doing business* de la Banque mondiale, de la volonté d'arriver à un indicateur *Country performance and institutional assessment* (CPIA) supérieur ou égal au niveau actuel et enfin la volonté de poursuivre les progrès avec le FMI et d'arriver à des révisions successives positives de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC).

Cela démontre notre approche globale de la question qui mise à la fois sur le soutien à des projets de renforcement des capacités agricoles, des capacités institutionnelles dans le secteur en question mais aussi sur le renforcement de l'autorité et de la capacité de l'État à générer des politiques structurelles positives.

Je me permets de conclure avec cette remarque formulée par un économiste libéral, prix Nobel d'économie, qui constatait que, dans l'histoire du monde, on ne connaissait pas de situation de famine lorsque la presse était libre. Cela montre bien que les liens entre le développement des libertés, de manière générale, publique et personnelle, c'est aussi une des conditions de mise en œuvre d'une politique positive en faveur du bien être, et par là même, en faveur de la sécurité alimentaire.

06.03 Christian Brotcorne (cdH): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. Je pense que nous ne devons pas craindre d'avoir un droit de regard, je dirais même d'avoir un droit d'ingérence, dans des matières telles que celle-là, eu égard à notre responsabilité, eu égard aux fonds considérables que la communauté internationale investit très régulièrement au Congo.

L'agriculture doit rester une des priorités. Je ne sais pas si ce sera avec vous ou avec votre successeur, mais en tout cas, monsieur le président, peut-être serait-il opportun, après une première année du nouveau programme de collaboration avec le Congo, de pouvoir obtenir une évaluation sérieuse au sein de notre commission sur les effets réels, sur la capacité et la sécurité alimentaires au Congo. Il en va de l'intérêt commun que nous puissions suivre la situation.

Le président: Tout à fait. Je partage à cent pour-cent le point de vue du ministre lorsqu'il met l'accent sur la nécessité de désenclaver les zones rurales par un réseau de pistes, routes et bac dans les zones fluviales adéquates. Dans beaucoup de régions, et notamment au Nord-Kivu que je connais bien, le problème du transport des produits vers les centres urbains de consommation tels que Goma est réel. Cela ne sert donc à rien d'augmenter la productivité agricole si l'on ne peut pas écouler les produits sur les marchés de façon à

y faire baisser les prix et à y garantir un approvisionnement en quantités suffisantes.

On s'intéressera certainement à l'évaluation que vous requérez, dès que nous disposerons d'un gouvernement aux pleins pouvoirs

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

07 Question de Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers au ministre de la Coopération au développement sur "la lutte contre la déforestation et le financement par le budget de la coopération au développement" (n° 654)

07 Vraag van mevrouw Thérèse Snoy et d'Oppuers aan de minister van Ontwikkelingssamenwerking over "de strijd tegen de ontbossing en de financiering via de begroting voor ontwikkelingssamenwerking" (nr. 654)

07.01 Thérèse Snoy et d'Oppuers (Ecolo-Groen!): Monsieur le président, monsieur le ministre, je relate ici les propos de la ministre flamande de l'Environnement, Mme Schauvliege, présidente pour l'Union européenne lors de la Conférence de Nagoya. À cette occasion, elle a annoncé que la Belgique débloquent 10 millions d'euros en faveur de la lutte contre la déforestation.

Selon la presse, l'argent sera injecté dans le programme REDD+ qui aide les pays à mieux lutter contre la déforestation. C'est déjà faire appel au budget de la Convention Climat. Ces 10 millions d'euros proviendront notamment du budget fédéral de la Coopération au développement.

S'il est bien pertinent que la Belgique finance le mécanisme REDD+, on peut par contre s'interroger sur le fait que le budget provienne des budgets fédéraux de la Coopération.

Monsieur le ministre, il me semble vous avoir souvent entendu dire que les 0,7 % que nous avons atteints l'an dernier et que l'ensemble de la coopération jusqu'à présent n'allaient pas jouer sur des financements supplémentaires en lien avec la lutte contre le changement climatique. Existe-t-il un accord entre les Régions et le fédéral qui prévoirait un apport des budgets de la Coopération? Pourriez-vous préciser quel montant sera attribué et à partir de quel programme?

07.02 Charles Michel, ministre: Monsieur le président, madame Snoy, il n'existe pas d'accord entre le fédéral et les Régions sur le financement de REDD+. Il existe un accord de principe entre le fédéral et les Régions sur le niveau de la contribution belge au Fast Start de l'Union européenne pour soutenir les pays en développement dans la lutte contre les changements climatiques ainsi qu'un accord sur l'idée de répartir cet effort entre les Régions et le fédéral.

Le financement de REDD+ est une manière de remplir notre engagement sur le financement du Fast Start. Pour rappel, le Conseil européen des 10 et 11 décembre 2009 était arrivé à l'accord d'attribuer 7,2 milliards d'euros au Fast Start pour la période 2010-2012, soit environ un tiers du montant total promis par les pays développés à Copenhague. Le premier ministre, Yves Leterme, a annoncé, le 11 décembre 2009, le montant de 50 millions d'euros par an pour la Belgique.

Le comité de concertation du 3 mars a mis en place un groupe de travail sous la direction de la Chancellerie pour négocier le partage de cet effort. À la suite de la démission du gouvernement, la concertation sur le partage de cette contribution est suspendue. Le comité de concertation du 7 juin a donc confirmé formellement, par procédure écrite, le montant de la contribution et le principe de la répartition, sans en définir le contenu effectif.

Pour ce qui est de 2010, j'ai décidé, dans le respect de l'esprit de cette négociation, de libérer sur les 50 millions d'euros, 40 millions pour le Fast Start au sein du budget de la DGCD, ce montant provenant de l'augmentation du budget de la DGCD. Il est donc bien additionnel par rapport au budget 2009.

Les dépenses sont également nouvelles et additionnelles par rapport au budget initialement prévu pour le climat.

Sur la base de certaines priorités, à savoir la lutte contre le déboisement, l'adaptation et l'accès à l'énergie durable et aussi le paramètre opérationnel, la possibilité d'exécution rapide, l'usage d'institutions existantes

et non pas de nouvelles structures, j'ai pris la décision d'attribuer:

- 10 millions d'euros pour l'adaptation via le LDCF (*Least Developed Countries Fund*);
- 10 millions pour la lutte contre le déboisement via le programme REDD+ et le GEF. Ce programme transversal vise à améliorer la gestion de tous les types de forêts, en vue de la réalisation des bénéfices multiples que les forêts peuvent apporter, y compris dans le rôle de puits de carbone.
- 20 millions d'euros pour des projets et fonds visant les énergies renouvelables via le développement de bio.

À ma connaissance, la Flandre n'a pas annoncé de contribution ni pour 2010 ni pour 2011. La Région wallonne a, quant à elle, annoncé contribuer à concurrence de 2 millions d'euros pour 2010.

J'ajouterai quelques précisions au sujet de l'annonce faite par la ministre Schauvliege à Nagoya. Dès le début, la Belgique a été présente dans le cadre du partenariat informel REDD+ mis en place après le sommet de Copenhague, sous l'impulsion de la France, de la Norvège et de certains pays en développement dotés de nombreuses forêts. En marge de Nagoya et dans la perspective de Cancún une réunion ministérielle informelle de ce partenariat s'est tenue le 26 octobre dernier. La ministre Schauvliege, chef de délégation pour la diversité à Nagoya, représentait la Belgique. Elle a annoncé, après une concertation avec mon département, la contribution de la Coopération belge pour le programme *Sustainable Forest Management* du GEF dans le cadre du Fast Start.

07.03 Thérèse Snoy et d'Oppuers (Ecolo-Groen!): Monsieur le ministre, je me devrai de lire l'entièreté de votre réponse pour examiner correctement l'affectation de chaque montant que vous avez cité. Si j'ai bien compris, ce sont des montants largement supérieurs à 10 millions qui seront répartis dans les fonds Fast Start. Mais j'ai bien compris aussi qu'ils étaient additionnels. Je n'ai rien à redire, puisque tel était votre engagement. Je ne peux que me réjouir du fait que la Belgique consacre un budget à la lutte contre la déforestation. C'est avec intérêt que je suivrai l'évolution de cette question.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

08 Question de Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers au ministre de la Coopération au développement sur "les programmes d'APD en 2011 et le financement des associations" (n° 685)

08 Vraag van mevrouw Thérèse Snoy et d'Oppuers aan de minister van Ontwikkelingssamenwerking over "de ODA-programma's in 2011 en de financiering van de ngo's" (nr. 685)

08.01 Thérèse Snoy et d'Oppuers (Ecolo-Groen!): Monsieur le président, monsieur le ministre, il s'agit d'un ensemble de questions concernant la gestion, en affaires courantes, de la coopération. Après avoir rencontré de nombreux opérateurs, qu'il s'agisse de l'administration ou des ONG, une certaine inquiétude s'exprime sur la poursuite des programmes dans la situation actuelle.

En ce qui concerne les programmes indicatifs, ils doivent être renouvelés pour un certain nombre de pays. On a parlé tout à l'heure du Rwanda mais il y a aussi l'Algérie, le Vietnam, l'Afrique du Sud et l'Équateur. Ces programmes triennaux doivent être renouvelés début 2011.

Deuxièmement, il y a l'adoption des notes stratégiques sectorielles. Par exemple, celle sur le secteur agricole et la sécurité alimentaire n'a pas fait l'objet d'un débat parlementaire mais, d'après certaines informations, elle aurait été soumise à discussion au sein de la plate-forme Agriculture. Je pense que les notes stratégiques doivent venir devant le parlement.

Le troisième point concerne les programmes de financement triennaux des ONG qui doivent être engagés budgétairement en 2011 pour trois ans. Il y a là une réelle crainte de rupture de financement ou de problèmes de trésorerie

Monsieur le ministre, comptez-vous soumettre les notes stratégiques sectorielles au Parlement?

Que comptez-vous faire pour renouveler les programmes indicatifs pour les pays concernés de façon à ne pas causer une rupture de financement de l'aide?

Concernant le financement des ONG, avez-vous prévu des mécanismes et des procédures administratives et budgétaires pour qu'elles puissent poursuivre leurs programmes et éviter les problèmes de trésorerie?

Pouvez-vous nous dire si vous comptez associer le parlement à la recherche de solutions et à la validation de celles-ci?

08.02 Charles Michel, ministre: Monsieur le président, chère collègue, bien entendu, je vous confirme que les notes stratégiques poursuivront leur processus et viendront au parlement au moment opportun. Vous évoquez la note stratégique Agriculture et Sécurité alimentaire, dont le projet a déjà fait l'objet d'une très large concertation avec les différents acteurs dans un cadre participatif (la DGD, la CATB, les organisations agricoles, la société civile, les universités et mon cabinet, réunis au sein de la plate-forme Agriculture et Sécurité alimentaire).

J'ai validé ce projet de note en date du 25 octobre 2010. Il pourra donc être soumis, comme le veut la procédure, au président du Conseil fédéral du Développement durable ainsi qu'au président de la Commission Femmes et Développement. Dès que ces avis auront été rendus, la note reviendra dans le cadre parlementaire, comme c'est systématiquement le cas pour ce genre de notes.

S'agissant des programmes indicatifs de coopération avec les pays partenaires, compte tenu de la situation des affaires courantes et des difficultés potentielles qu'elle peut générer sur la poursuite des programmes, j'ai demandé à mon administration de préparer un planning pour les commissions mixtes 2011-2012.

En principe, la Coopération prépare un nouveau programme indicatif de coopération (PIC) dans un pays partenaire tous les quatre ans. Cependant, on ne commence la préparation d'un nouveau PIC que si l'entièreté de l'enveloppe précédente a été formulée et engagée et si au moins 30 % de l'enveloppe du programme précédent ont été réellement dépensés.

Sur la base d'une analyse du portefeuille bilatéral, l'administration devra soumettre une proposition de pays qui répondent à ces deux conditions et pour lesquels une préparation devra être organisée dans les prochaines semaines. Il est évident qu'en affaires courantes, ma décision a priori se limitera au lancement du processus de préparation du PIC. Il appartiendra au futur ministre de la Coopération de finaliser ce processus.

S'agissant des pays en question, il est probable que, pour le Rwanda et le Vietnam, les deux conditions soient remplies. En revanche, il est hautement vraisemblable, pour ne pas dire certain, qu'elles ne le seront pas pour l'Afrique du Sud, l'Équateur et l'Algérie.

Enfin, pour le financement des ONG programmes, en 2011 devraient commencer de nouveaux programmes triennaux pour les ONG qui sont éligibles au financement. Étant donné qu'il s'agit d'un budget très important pour une soixantaine d'ONG, on a demandé une dérogation pour les douzièmes provisoires du premier trimestre de 2011. Elle a été acceptée par le Conseil des ministres du 9 novembre. Sur la base de cette décision, nous allons donc pouvoir assurer la continuité du financement des ONG programmes.

08.03 Thérèse Snoy et d'Oppuers (Ecolo-Groen!): Monsieur le ministre, je vous remercie de ces précisions rassurantes. Cela me semble une manière pratique de résoudre le problème de certaines ONG.

Pour les programmes indicatifs de coopération, je pense que la question du Rwanda est particulièrement délicate. Sa dimension politique est très importante, et vous avez raison de ne pas trop vous engager dans de nouveaux programmes en affaires courantes. Ces financements ne devraient pas être interrompus, sous peine de mettre à mal la poursuite de projets déjà entamés. Nous ne pouvons donc que souhaiter la fin de la crise politique!

L'incident est clos.
Het incident is gesloten.

09 Question de Mme Christiane Vienne au ministre de la Coopération au développement sur "la situation à Haïti" (n° 983)

09 Vraag van mevrouw Christiane Vienne aan de minister van Ontwikkelingssamenwerking over "de toestand in Haïti" (nr. 983)

09.01 Christiane Vienne (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, durement touché par le séisme du 12 janvier dernier, Haïti est aujourd'hui confronté à une épidémie de choléra qui s'amplifie à la suite des

dégâts causés par le passage de l'ouragan Tomas le 6 novembre dernier.

Selon les derniers chiffres du ministère haïtien de la Santé, l'épidémie a provoqué jusqu'à aujourd'hui plus de 900 morts et plus de 11 000 personnes ont été hospitalisées.

Les inondations et la détérioration des systèmes d'assainissement d'eau à la suite du passage de l'ouragan représentent un vecteur supplémentaire de propagation de l'épidémie.

Le coordinateur de l'action humanitaire pour la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), Nigel Fischer, a d'ailleurs déclaré que "l'épidémie de choléra est devenue plus qu'une préoccupation sanitaire, une question de sécurité nationale".

Vous avez rencontré au début du mois de novembre la représentante de l'Unicef en Haïti. Qu'est-il ressorti de vos échanges? Pouvez-vous nous fournir un bilan de l'aide belge à Haïti depuis le séisme du 12 janvier ainsi que son affectation?

Plusieurs organisations internationales telles que l'OMS, le Bureau de coordination des affaires humanitaires ou encore l'Unicef, réclament des moyens urgents dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de la promotion des pratiques d'hygiène de base. Quelle est la réponse de notre pays à ces besoins ainsi que celle de l'Union européenne?

09.02 Charles Michel, ministre: Monsieur le président, chère collègue, une rencontre a effectivement eu lieu entre mon département et la responsable de l'Unicef à Haïti, il y a quelques semaines. Cela a permis de faire le point sur la situation sur le terrain et sur les défis à relever.

Dix mois après le tremblement de terre, les besoins sont encore extrêmement loin d'être comblés, d'autant que, comme vous l'avez évoqué, l'apparition du choléra et la saison des ouragans n'épargnent pas le pays et nécessitent un réaménagement des programmes prévus pour reconstruire Haïti.

Sur le terrain, l'Unicef travaille en étroite collaboration avec l'OMS, le PAM et le Bureau des Nations unies pour la coordination de l'aide. Cette collaboration est évidemment indispensable pour éviter que la conjugaison choléra, ouragans et situation post-séisme, n'engendre de nouvelles crises sur le plan national.

Dans le cadre de la phase d'urgence, le gouvernement belge a libéré plus de 11 millions d'euros répartis de la manière suivante: contribution affectée: 5,1 millions d'euros via B-FAST, l'Unicef, la Croix-Rouge, la FAO et le PAM; contribution non affectée: 6 millions d'euros via le CERF, le mécanisme de réponse rapide des Nations unies.

Suite aux catastrophes naturelles gérées par OCHA, le CERF a alloué plus de 45 millions d'euros à Haïti en 2010.

Dans le cadre de la phase de reconstruction, j'ai décidé de débloquer 20 millions d'euros sur une période de trois ans. Sur ces 20 millions d'euros, les contributions suivantes ont déjà été signées: 0,6 million d'euros au FIDA pour la compensation de la dette de Haïti, 4 millions d'euros à la FAO afin de relancer l'agriculture et 2,7 millions d'euros à l'Unicef pour la protection des enfants. Six millions d'euros sont par ailleurs réservés pour des ONG belges dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme conjoint. Trois cents bourses d'étude seront également octroyées à de jeunes Haïtiens pour poursuivre leur formation.

Vu les contributions importantes décidées il y a quelques mois et compte tenu de la situation des affaires courantes, je n'envisage pas, à l'heure actuelle, de débloquer des moyens supplémentaires. Cependant, je reste très attentif à l'évolution de la situation sur place.

Fin mars 2010, la Commission européenne avait annoncé une contribution de 460 millions d'euros pour la reconstruction de Haïti. À ma connaissance, aucune aide supplémentaire n'a été débloquée à la suite de l'apparition du choléra. Néanmoins, des réaménagements sont prévus dans le cadre des enveloppes actuelles afin de mieux coller à la réalité des besoins. Je vous invite à prendre contact directement avec la Commission européenne si vous souhaitez connaître le détail de sa coopération avec Haïti.

09.03 Christiane Vienne (PS): Monsieur le président, je remercie M. le ministre pour ses réponses que je relirai avec attention.

L'incident est clos.
Het incident is gesloten.

10 Question de Mme Christiane Vienne au ministre de la Coopération au développement sur "le report de l'annulation de la dette de la RDC" (n° 984)

10 Vraag van mevrouw Christiane Vienne aan de minister van Ontwikkelingssamenwerking over "het uitstellen van de kwijtschelding van de schulden van de DRC" (nr. 984)

10.01 Christiane Vienne (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, le 20 octobre dernier, vous avez annoncé, par voie de communiqué de presse, que le Club de Paris ne devrait pas accorder en 2010 la remise de la dette que la RDC espérait car "plusieurs créanciers se posent des questions sur la gouvernance économique et le climat des affaires en RDC, notamment à la lumière de certains contrats miniers conclus par le gouvernement de Kinshasa avec la Chine".

Face à ces questions, la RDC a demandé un report de la réunion qui était prévue pour le mois d'octobre.

Ces propos ont semé une certaine confusion auprès du gouvernement congolais qui espérait un allègement de sa dette envers le Club de Paris, après le feu vert donné par le FMI et la Banque mondiale en juillet dernier. En effet, le point d'achèvement de l'initiative "Pays pauvre très endettés" (PPTE) qui donne droit à des allègements de dettes avait été atteint.

Quelques jours plus tard, notre ambassadeur à Kinshasa, M. Struye de Swielande, a déclaré, à l'issue d'un entretien avec le ministre congolais des Finances, que la Belgique soutenait l'annulation de la dette en RDC et que ce soutien devrait être apporté lors de la prochaine réunion des partenaires du développement de la RDC.

Est-il question de reporter l'allègement de la dette, décidé en juillet dernier, ou de reporter l'annulation du solde restant de la dette de 2,931 milliards de dollars?

Quand aura lieu la prochaine réunion du Club de Paris?

Les membres du Club de Paris soutiennent-ils l'annulation totale de la dette congolaise?

Le Club de Paris a-t-il lui-même communiqué ces informations ou est-ce la Belgique qui s'en est faite le porte-parole?

Quels sont ces pays, auxquels vous faites référence, qui se posent des questions sur la gouvernance économique du gouvernement congolais?

En quoi les contrats miniers conclus entre la RDC et la Chine viennent-ils remettre en cause l'allègement ou l'annulation de cette dette?

Vous avez également affirmé que "certains créanciers s'interrogent aussi sur la manière dont le point d'achèvement de l'initiative PPTE a été atteint". Quelles sont ces interrogations?

Enfin, cette non-remise de dette pour la Belgique aura pour conséquence qu'elle n'atteindrait pas les 0,7 % du PIB affectés à l'aide au développement pour 2010.

Par quels moyens comptez-vous compenser ce manque afin d'atteindre l'objectif des 0,7 %?

10.02 Charles Michel, ministre: Monsieur le président, chère collègue, vous avez raison, la RDC a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE le 2 juillet 2010, suite à une décision des conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI, où sont représentés les pays créanciers. Les critères pour l'atteinte du point d'achèvement avaient été définis en juillet 2003. Le FMI et la Banque mondiale ont considéré que ces critères avaient été atteints par la RDC. Il est vrai que le point d'achèvement avait été retardé suite à des contrats miniers entre la RDC et la Chine qui ne répondaient pas aux exigences de concessionnalité. Ces contrats ont, par la suite, été adaptés par la Chine et la RDC pour les rendre concessionnels, ce qui a permis cette décision relative au point d'achèvement en juillet 2010.

Le Club de Paris s'est réuni hier et se réunit aujourd'hui pour discuter de l'annulation de la dette bilatérale de la RDC, suite à l'atteinte du point d'achèvement en juin dernier. Je ne peux donc pas, à ce stade, vous communiquer les décisions prises par le Club de Paris, qui sont des décisions généralement prises par consensus. Le 20 octobre dernier, j'ai communiqué sur le fait que la décision de la RDC de reporter la

prochaine réunion du Club de Paris – qui a donc lieu aujourd’hui au lieu d’avoir eu lieu un mois plus tôt – et qui devait statuer sur la dette de la RDC, avait pour conséquence que notre pays ne pourrait pas atteindre le 0,7 % du RMB comme prévu. Notre pays ne pourra compenser le fait que cette annulation ne pourra être comptabilisée comme aide publique au développement en 2010. La demande de report de la réunion du Club de Paris s’est bel et bien faite à l’initiative de la RDC. La Belgique, quant à elle, souhaitait que la réunion ait lieu à la date prévue, précisément pour ne pas retarder, si les critères étaient atteints, la remise de dette.

Plusieurs membres du Club de Paris, dont l’Allemagne, le Canada et les Pays-Bas émettent de nombreuses critiques, dans le cadre du Club de Paris, quant à la détérioration du climat des affaires et de la gouvernance économique en RDC. L’Allemagne, par exemple, lie l’annulation de sa dette bilatérale à la résolution d’un contentieux avec son agence d’exécution pour la coopération au développement, la GTZ, dont plusieurs comptes en banque ont été bloqués. Le Canada défend les intérêts d’une société qui s’appelle KMT, dont le contrat minier, annulé en septembre 2009 dans le cadre de la revisitation des contrats miniers, a été réattribué à une *joint-venture* comportant des capitaux congolais, alors même que le litige est encore en souffrance dans le cadre de l’arbitrage à Paris.

Cette situation inquiète aussi notre pays. Un bon climat des affaires est indispensable au développement économique et social de la RDC. Lors des précédentes réunions du Club de Paris, la position de la Belgique a toujours été de plaider pour ne pas reporter l’annulation, pour éviter qu’il y ait un report du budget 2010 sur le budget 2011 et pour éviter de créer une instabilité macro-économique. A priori, je souhaite que cette position puisse être maintenue. Mais à l’instar de la politique qui a toujours été menée vis-à-vis de la RDC, je souhaite porter une attention particulière à la gouvernance économique et aux inquiétudes soulevées par certains bailleurs, dont la Banque mondiale.

10.03 **Christiane Vienne** (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. Je reviendrai sur le sujet du Club de Paris lors d’une prochaine séance de questions.

Le **président**: Chers collègues, je pense qu’il serait utile d’examiner la correspondance des termes d’échange entre les fournitures minières par le Congo et les fournitures d’équipement par la Chine. En effet, il y a là un problème fondamental. J’ai appris que le FMI avait procédé à certaines révisions et que les termes d’échange étaient sous-évalués de 50 % en défaveur du Congo. J’ignore si cette information est exacte, mais ce problème doit être éclairci avant de pouvoir aller de l’avant avec l’allègement de la dette.

Het incident is gesloten.

L’incident est clos.

11 **Samengevoegde vragen van**

- mevrouw Eva Brems aan de vice-eerste minister en minister van Financiën en Institutionele Hervormingen over "het zesmaandelijks rapport aan het Parlement over de toepassing van de wet van 5 augustus 1991 over de periode 1 januari 2010 – 30 juni 2010" (nr. 600)

- mevrouw Eva Brems aan de vice-eerste minister en minister van Buitenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen over "het zesmaandelijks rapport aan het Parlement over de toepassing van de wet van 5 augustus 1991 betreffende de in-, uit- en doorvoer van wapens, munitie en speciaal voor militair gebruik dienstig materieel en daaraan verbonden technologie van 1 januari 2010 tot 30 juni 2010" (nr. 790)

11 **Questions jointes de**

- Mme Eva Brems au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur "le rapport semestriel au Parlement sur l’application de la loi du 5 août 1991 portant sur la période du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010" (n° 600)

- Mme Eva Brems au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et des Réformes institutionnelles sur "le rapport semestriel au Parlement concernant l’application de la loi du 5 août 1991 relative à l’importation, à l’exportation et au transit d’armes, de munitions et de matériel devant servir spécialement à un usage militaire et de la technologie y afférente du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010" (n° 790)

11.01 **Eva Brems** (Ecolo-Groen!): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, eigenlijk is het slechts één vraag over het zesmaandelijks rapport aan het Parlement over de toepassing van de wet van 5 augustus 1991 betreffende de in-, uit- en doorvoer van wapens, munitie en speciaal voor militair gebruik dienstig materieel en daaraan verbonden technologie.

Het was moeilijk de juiste minister te identificeren aan wie de vraag moest worden gesteld. Eerst dacht ik aan Buitenlandse Zaken of Financiën. Het blijkt nu de minister voor Ondernemen en Vereenvoudigen te zijn, ik neem aan in zijn hoedanigheid van minister van Ondernemen. Wie het rapport bekijkt, kan zich echter niet van de indruk ontdoen dat de minister voor Vereenvoudigen ook aan het werk is geweest, want het is wel een heel beknopt rapport geworden.

Ten eerste, kunt u de totstandkoming van het rapport toelichten? Welke actoren en diensten worden daarbij betrokken? Wie is verantwoordelijk voor de landenanalyse? Welke dienst stelt het uiteindelijke rapport op dat het Parlement krijgt om zijn controlefunctie op de regering uit te oefenen?

Ten tweede, ik stel vast dat dit beknopte rapport blijkbaar niet voldoet aan alle wettelijk vereisten. Artikel 17 van de genoemde wet bepaalt immers dat de regering verslag moet uitbrengen over de verstrekte en de geweigerde vergunningen, met het totale bedrag per land en het aantal vergunningen ingedeeld per categorie bestemming en per categorie materieel. Dit verslag maakt echter geen melding van geweigerde vergunningen. Het verslag maakt geen melding van de categorie per bestemming. Het verslag geeft evenmin de categorie materieel weer. Hoe verklaart u dat?

Ten derde, ik stel vast dat er een vergunning voor uitvoer naar Jordanië op de lijst staat. Wij weten dat de regio van het Midden-Oosten van wapens verzadigd is en dat het een kruidvat van conflicten is. Daarom vernam ik graag meer over die specifieke vergunning. Hoe wordt die gemotiveerd?

Ten slotte, wat is de stand van zaken met betrekking tot de omzetting van richtlijn 2009/43/EG over de vereenvoudiging van de voorwaarden voor de overdracht van defensiegerelateerde producten binnen de Europese Gemeenschap? Die richtlijn moet tegen 30 juni 2011 worden omgezet.

11.02 Minister **Vincent Van Quickenborne**: Mijnheer de voorzitter, collega, u weet dat sinds de regionalisering van de wapenhandel in 2003 het merendeel van de vergunningen die worden verleend een bevoegdheid zijn van de Gewesten. Het federale niveau komt enkel nog tussen waar het gaat over in- en uitvoervergunningen door het Belgische leger en/of de federale politiek. Dat betekent concreet dat zij verantwoordelijk zijn voor de beoordeling van dit soort dossiers. Bij het leger is dit Defensie, bij de politie is dat Binnenlandse Zaken. Mijn dienst, de FOD Economie, is bevoegd voor de afgifte van de vergunningen of de formele procedure, meer bepaald de Dienst Vergunningen binnen mijn FOD.

Er is één specifieke aangelegenheid waarin Buitenlandse Zaken tussenkomt, namelijk wanneer er uitvoervergunningen worden toegekend aan niet-Westerse landen. Buitenlandse Zaken moet dan veiligheidshalve nog eens een extra advies geven. Niet-Westerse landen worden gedefinieerd als het tegenovergestelde van Westerse landen. Westerse landen zijn landen die lid zijn van de NAVO, de EU-landen of landen waarmee België nauwe banden onderhoudt en die beantwoorden aan de Europese gedragscode wapenuitvoer van 8 juni 1998.

Concreet heeft de FOD Economie een formele controle en verantwoordelijkheid voor de formele afgifte. De inhoudelijke controle ligt in grote mate bij Defensie of Binnenlandse Zaken, desgevallend bij Buitenlandse Zaken. Dat zijn alle betrokken actoren. Het rapport zal worden opgesteld door de Dienst Vergunningen van de FOD Economie. Dat is mijn dienst, dus u hebt zich wel degelijk tot de juiste minister gewend.

Uw tweede vraag over het niet-wettelijke aspect. Dat klopt niet en ik zal u ook zeggen waarom. Het rapport is volledig wettelijk. Ten eerste, er wordt geen melding gemaakt van weigeringen, maar als er geen weigeringen zijn, kan je ze natuurlijk ook niet vermelden. Ten tweede, u zegt dat we te weinig informatie geven. Wat we doen is voor Westerse landen, dus voor landen die gelet op de definitie daarvan, geen problemen stellen. Wij geven wel degelijk per land aan hoeveel vergunningen er zijn verleend.

Tot de eerste helft van 2010 gaat dat over in totaal 9 uitvoervergunningen en 15 invoervergunningen. Gelet op het betrouwbare karakter van deze Westerse landen en de wil om de nodige confidentialiteit in acht te nemen omwille van redenen van openbare orde en veiligheid, hebben wij geen onderverdeling voor deze landen opgenomen.

Voor niet-Westerse landen of risicolanden wordt het uitgevoerde product wel degelijk beschreven. U heeft daarheen verwezen in uw derde vraag, met name de uitvoer naar Jordanië, een transactie met drie vergunningen. In het rapport wordt uitdrukkelijk gesteld dat het gaat over zes gepantserde rupsvoertuigen

om troepen te vervoeren, de fameuze M-113-voertuigen, over 9 F-16-vliegtuigen en de onderdelen. Dat wordt dus gespecificeerd.

U vroeg waarom het uiteindelijk toch gebeurd is. Ik moet heel eerlijk zijn: wij hebben die vergunningen afgeleverd op basis van het positieve advies van de FOD Buitenlandse Zaken. Dit advies kwam er op basis van de analyse van de Europese gedragscode voor wapenuitvoer, de Belgische wetgeving, en het feit dat er binnen de Europese Unie geen enkele gelijkaardige exportweigering werd gemeld ten aanzien van het Jordaanse leger.

Ik stel voor dat u zich voor de verdere inhoudelijke elementen van het advies richt tot de collega's van Binnenlandse Zaken en Defensie, als u echt wilt ingaan op de details van het dossier. Zoals gezegd, komt een inhoudelijke beoordeling mij niet toe.

Uw laatste vraag ging over de omzetting van de richtlijn. Door de bevoegdheidsverdeling inzake wapenhandel valt de omzetting hoofdzakelijk onder de Gewesten. Maar goed, ik heb informatie ingewonnen om u ter wille te zijn. De Gewesten zijn volop bezig met de omzetting van de richtlijn. De federale overheid zal met het oog op de definitieve omzetting in samenspraak met de Gewesten nagaan welke bepalingen noodzakelijk zijn voor de vergunningen aan het Belgische leger en de federale politie.

11.03 Eva Brems (Ecolo-Groen!): Dank u wel, mijnheer de minister. Onze fractie is van plan deze restcategorie van federale wapenvergunningen systematisch te blijven opvolgen. Om de zes maanden kunt u zich dus aan vergelijkbare vragen verwachten.

Het zou ons toch plezier doen indien de Dienst Vergunningen het bewuste rapport wat meer gemotiveerd en met wat meer details zou opstellen. Het contrast met de rapporten die op dit vlak door de Gewesten worden opgesteld is ons inziens toch groot. Dank u wel voor uw antwoord.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

*De openbare commissievergadering wordt gesloten om 11.19 uur.
La réunion publique de commission est levée à 11.19 heures.*